POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

1. Notre engagement

HUYGHE CONSULTING intègre l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap à sa démarche qualité.
Avant chaque formation, nous identifions les besoins spécifiques du stagiaire et recherchons, avec lui et son entreprise, les adaptations utiles.
Un groupe projet accessibilité suit cette politique, évalue nos pratiques et propose les améliorations nécessaires.

2. Nos engagements auprès des publics

- **Un pilotage expert et identifié**

La Présidente de HUYGHE CONSULTING, également Référente Handicap et formatrice, pilote directement la démarche. Elle est l'interlocutrice privilégiée pour toute question liée à l'accessibilité et garantit un accompagnement pédagogique, professionnel et organisationnel adapté.

- **Une analyse personnalisée en amont**

Chaque demande fait l'objet d'une analyse préalable afin d'identifier les besoins du stagiaire, d'anticiper les difficultés, d'évaluer les conditions de participation et d'accueil, puis de définir les aménagements ou solutions facilitant l'accès à la formation.

- **Une formation dans l'environnement professionnel**

Nos formations se déroulent exclusivement dans l'entreprise du stagiaire. Cette organisation permet de travailler dans son environnement habituel et de prendre en compte les conditions réelles de travail, les équipements disponibles, les contraintes de l'activité ainsi que l'accessibilité et la sécurité du site.

3. Une démarche d'amélioration continue

L'accessibilité est une démarche progressive. HUYGHE CONSULTING mesure régulièrement le niveau d'accessibilité de ses formations. Le groupe projet analyse les pratiques d'accueil et d'inclusion, repère les difficultés et suit les actions correctives puis mesure les progrès et fait évoluer l'organisation si nécessaire.

4. Nos axes de progrès

- **Axe 1 – Formaliser la politique d'accessibilité**

Structurer et faire vivre une politique favorisant l'inclusion des apprenants en situation de handicap.

- **Axe 2 – Suivre nos pratiques**

Mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de l'accueil et de l'inclusion afin d'en mesurer l'efficacité et de cibler les améliorations.

- **Axe 3 – Garantir l'accueil et la sécurité**

Vérifier le respect des règles de sécurité et d'accessibilité dans les locaux de l'entreprise du stagiaire et intégrer ces conditions à l'analyse préalable.

NOTRE ENGAGEMENT
Mesurer, améliorer et rendre nos formations toujours plus accessibles.

A DANIZY, le 06/10/2026

Charline HUYGHE
Présidente de l'organisme de formation HUYGHE CONSULTING

